

Pour joindre La Banque Postale :

Votre bureau de Poste,

Vos services en ligne,

muni de votre identifiant, par :

- Internet www.labanquepostale.fr⁽¹⁾

- Internet mobile labanquepostale.mobi⁽²⁾

- Téléphone au 3639⁽³⁾

MR DELPY PATRICE
APPARTEMENT 2 BATIMENT B
55 CHEMIN DU CHAPITRE
31100 TOULOUSE

Relevé de votre compte espèces PEA au 26/02/2021

Votre PEA N°3U371364322051

Solde précédent au 29/01/2021 : 0,00 Euros

Date	Nature de l'opération	Débit en euros	Crédit en euros
04/02	VERSEMENT SUR COMPTE ESPECES PEA		40,00
08/02	SOUSCRIPTION LBPAM ISR.STR.PEA 2 S FCP 5DEC DU 08/02/2021	20,00	
08/02	SOUSCRIPTION LBPAM ISR.STR.PEA 1 S FCP 5DEC DU 08/02/2021	20,00	
	NOUVEAU SOLDE AU 26/02/2021		0,00

Pour votre information

Ce document ne tient pas lieu de justificatif en matière de droits à déduction de la TVA.

Si vous souhaitez déposer une réclamation, vous pouvez vous adresser à votre bureau de poste ou contacter votre Centre financier, par courrier, par téléphone au Service Après-Vente de la Banque au 09 69 39 99 98 (appel non surtaxé) ou par email sécurisé à partir de votre Espace Client sur le site www.labanquepostale.fr.

La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 10 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante :

La Banque Postale - Service Recours - 11 rue Bourseul - 75900 PARIS CEDEX 15

Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le Service Recours, vous pouvez saisir au choix, gratuitement :

- soit le Médiateur de La Banque Postale à l'adresse suivante :

Monsieur Le Médiateur de La Banque Postale - Case Postale G009 - 115 rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06 ou sur le site internet :

<https://mediateur.grounelaposte.com>

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès de La Banque Postale, dans les Centres financiers et dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

- soit le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

En application de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, dès lors que vous avez saisi l'un des deux médiateurs, vous ne pouvez plus saisir l'autre.

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le Client peut également recourir à la plate-forme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

(1) coût de connexion selon le fournisseur d'accès - (2) coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès ou l'opérateur de téléphonie mobile - (3) Service 0,15€ / min + prix d'un appel.